

« On pense que c'est le paradis... »

À Valence, dans la Drôme, huit jeunes de 16 à 17 ans sont accompagnés par des associations de soutien aux migrants qui découvrent la problématique des mineurs isolés étrangers. La moitié a subi des tests osseux.

Il montre son poignet, puis ses dents. Grand, carré, les traits juvéniles, on lui donnerait 15 ans. C'était à sa descente de l'avion : dans un franglais baroque et précipité, Navjot tente d'expliquer comment ses examens médicaux se sont déroulés. « *Minor ! France is good !* », sourit-il en levant le pouce. Les tests osseux, c'est comme un sésame pour ces jeunes étrangers qui viennent seuls en France, sans famille, sans ressources et parfois sans papiers. « Évalués » mineurs, ils sont pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), censée leur assurer un toit, des repas et un accompagnement socio-éducatif. Majeurs, ils en sont exclus et sont traités comme des étrangers lambda, de nouveau en galère après des semaines, voire des mois, de voyage souvent périlleux et traumatisant.

Sur les huit jeunes présents cet après-midi de février à l'Association de solidarité avec tous les immigrés (Asti) de Valence (Drôme), la moitié lève la main quand on évoque les tests osseux. Adidas ou Nike aux pieds, jean ou survêt, bonnets ou gel, ils ont l'air d'une équipe de foot, d'adolescents comme les autres. À cette différence que certains n'ont pas de papiers d'identité et ne parlent pas français : deux Albanais, un Indien, un Sénégalais, quatre Maliens.

« *Les mineurs isolés, c'est nouveau pour nous* », confie Martine, de l'Asti, association créée en 1973 et qui propose accueil, accompagnement juridique, cours de français et ateliers de théâtre. Presque tous ses bénévoles sont venus assister à cette réunion. C'est José, un jeune de la Manu, foyer de jeunes travailleurs, qui a repéré les adolescents lors d'un repas au restaurant social. À table, il a compris que certains dormaient « *dans des bureaux* ». Il est venu trouver la Ligue des droits de l'homme (LDH).

« *Le conseil général paie l'hôtel et la restauration, sauf le week-end, où les jeunes ont chacun 30 euros pour se nourrir*, explique Françoise, de la LDH. *Pour le reste, ils sont livrés à eux-mêmes.*

Aucun suivi administratif ni socio-éducatif (1). » Les membres de la LDH de Valence connaissent des mineurs isolés via des permanences dans des foyers de migrants. « *Mais ils n'étaient pas laissés dans la nature ! Avec l'Asti, on a mis en place un accompagnement, avec suivi des dossiers, cours de français et présentation aux tests du CIO [centre d'information et d'orientation, NDLR], qui doivent leur permettre d'envisager une scolarisation ou une formation.* »

Installés autour d'une grande table ronde où tourne un gâteau au chocolat, les militants

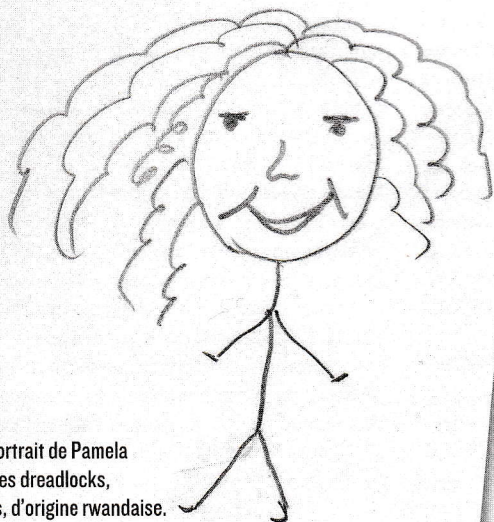
associatifs s'adressent aux jeunes comme à des copains de leurs enfants ou petits-enfants. Ils ont 16 ou 17 ans et sont arrivés depuis moins de quatre mois. D'abord par Paris ou Lyon, « *by plane* », comme les deux Albanais, ou Saint-Étienne, comme Momar, le Sénégalais, après avoir transité par Casablanca, Barcelone et Turin. Ou directement à Valence, conseillés par un réseau, un passeur ou un ressortissant de leur pays d'origine croisé sur le trajet de leur interminable parcours.

De quoi parler ? À qui ? Quelles informations taire ? C'est le principal sujet.

« *Vous formez un groupe, c'est une force !*, lance Françoise. *Restez ensemble, ça vous protégera des "bad guys" dehors. Si quelqu'un vous fait une proposition douteuse, parlez-en entre vous ou venez nous trouver !* »

« *Simon à la police !* », lance quelqu'un.

Interrogations. De quoi peuvent-ils parler ? À qui ? Comment ? Quelles informations taire pour le bien de leur dossier ? C'est le principal sujet de conversation cet après-midi-là. Par exemple, certains ont quitté des familles très pauvres, des pères maltraitants, des mères seules et handicapées... Si les autorités apprennent, dans leurs « récits de vie », qu'ils ont une famille, vont-elles les renvoyer ? L'ASE, est-ce comme la préfecture ? Et entre eux, parlent-ils de ce qu'ils ont traversé ? Ali secoue la tête. Contrairement à Travis, »



Autoportrait de Pamela avec ses dreadlocks, 20 ans, d'origine rwandaise.

Combien de mineurs à la rue ?

Les mineurs isolés étrangers (MIE) deviennent visibles au début des années 1980 avec l'arrivée de jeunes Tziganes et Roms de Yougoslavie, mais surtout en 1990 avec celle des Algériens fuyant la guerre et se réfugiant à Marseille, selon Jean-François Martini, du Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti).

- Les MIE représentent 2 % à 6 % des enfants bénéficiant des mesures de protection au titre de l'enfance en danger.
- Plus de 80 dispositifs existent dans 48 départements, d'après la plateforme InfoMIE.
- 250 euros par jeune : c'est le montant de l'évaluation de minorité, réalisée en cinq jours, financée par l'État.
- En 2012, à Paris, 50 % des jeunes se déclarant mineurs ont été exclus par France Terre d'asile

de l'Aide sociale à l'enfance du fait d'une évaluation de majorité ou de « non-isolement ».

- 21 jeunes étrangers dormaient dans la rue chaque nuit à Paris en janvier 2012.
- 4 000 MIE ont été pris en charge par les départements en 2013 au lieu des 1 500 prévus, pour un coût représentant 10 % du budget de l'ASE mais moins de 1 % des budgets des départements.
- Le 7 juin 2013, lors de la visite du Défenseur des droits à la Permanence d'accueil et d'orientation des MIE (Paomie), à Paris, 75 jeunes étaient accueillis la journée et 49 la nuit avec un encadrement de 4 éducateurs seulement.
- 8 000 évaluations ont été réalisées sur des MIE entre juin 2013 et mai 2014, selon la *Gazette des communes*. La moitié d'entre eux auraient été reconnus mineurs. 87 % sont de sexe masculin.